

SLOW

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil souhaite faire appel, dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil à la compagnie Les Nomadesques, représentée par Vincent Caire, 5 rue Abel, 751012 Paris, pour les spectacles Cendrillon et Le Chat Botté qui auront lieu à la Maison Creilloise des Associations, sise 11 rue des Hironvales à Creil (60100), selon les modalités suivantes :

- 3 représentations à destination de 25 classes des écoles maternelles des Hauts de Creil, le lundi 29 et mardi 30 janvier 2024 ainsi que le vendredi 15 mars 2024.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec la compagnie Les Nomadesques, 5 rue Abel 751012 Paris, pour la réalisation des interventions susmentionnées.

Article 2 : le montant de la prestation fixé 10 286,25 € euros TTC.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMMAIN



Creil, le 21 décembre 2023

Date de notification : 28 DEC. 2023

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 02 JAN. 2024